

# CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

## **Le Terrier des Galoupiaux**

Du 7 septembre 2022 au 31 août 2023

Réservations obligatoires sur le site [www.paysdenexon-montsdechalus](http://www.paysdenexon-montsdechalus), ou par mail à [terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr)

**Les inscriptions sont systématiquement validées par écrit. Le nombre de places étant limité, des enfants pourront être inscrits sur liste d'attente.**

Les Mercredis		Début des inscriptions	
		Résidents Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus	Non-Résidents Communauté de Communes
1 <sup>ère</sup> période : Du 7 septembre au 14 décembre 2022		Dès le mois de juin	Dès le mois de juillet
2 <sup>ème</sup> période : Du 5 janvier au 6 juillet 2023		A partir du 28 novembre	A partir du 10 décembre
Les Vacances Année scolaire 2022/2023		Résidents Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus	Non-Résidents Communauté de Communes
Vacances d'automne	Du 24 octobre au 4 novembre	A partir du 26 septembre	A partir du 8 octobre
Vacances d'hiver	Du 6 au 17 février	A partir du 9 janvier	A partir du 21 janvier
Vacances de printemps	Du 10 au 21 avril	A partir du 13 mars	A partir du 25 mars
Vacances d'été	Du 10 juillet au 31 août	A partir du 22 mai	A partir du 3 juin

### **Fermeture annuelle : Vacances de Noël**

Les familles qui le souhaitent peuvent inscrire les enfants à l'ALSH Bouge Tes Loulous/Bouge Tes Copains pour les vacances de Noël. Les dossiers d'inscriptions de l'année sont valables dans l'ensemble des ALSH de la Communauté de Commune Pays de Nexon-Monts de Châlus